

PROJET DE GRAVIÈRE DU SÉPEY *

Document établi sur la base des informations disponibles au 30 novembre 2024

* Correction par l'Association de Sauvegarde des Bois de Ballens et Environs du document fourni par le Canton

Les références bibliographiques indiquées par des numéros entre parenthèse sont compilées à la fin du document.

STRATÉGIE CANTONALE D'APPROVISIONNEMENT EN GRANULATS

Et les alternatives au béton ? (1)

Les granulats, ou sables et graviers, sont utilisés dans le secteur de la construction pour la réalisation de bâtiments et d'infrastructures. Le Canton de Vaud a pour mission d'assurer le maintien d'une production en granulats pour maîtriser d'une part son approvisionnement en matières premières et d'autre part les impacts sur l'environnement que cette activité génère. Il s'agit notamment de réduire autant que possible les distances de transport par camion et d'éviter que les impacts environnementaux et des émissions soient déplacés hors du canton. Actuellement plus de 25 % des granulats naturels consommés dans le canton sont importés de France voisine.

Et pourquoi pas réduire l'utilisation de béton ? (1)

Parallèlement à l'exploitation des matières premières, le Canton s'est résolument engagé à devenir pionnier en matière d'économie circulaire dans le secteur de la construction, ce qui veut dire réemployer les matériaux déjà existants et favoriser l'utilisation de matériaux plus durables comme le bois. Le développement de l'économie circulaire doit permettre de diminuer la consommation de granulats naturels.

Rien à voir avec une économie circulaire ! Une gravière c'est de l'économie **linéaire extractiviste** point barre. Gravier naturel dans un sens, matériaux d'excavations dans l'autre.

2.2 millions m³
Besoins annuels du canton en granulats

Où est donc ce plan de baisse de la consommation ?

Malgré une baisse attendue de la consommation de granulats naturels à moyen et long terme, il sera encore nécessaire d'utiliser des matières premières issues de carrières et gravières de sites vaudois pour construire des logements, des infrastructures importantes ou encore pour l'entretien des réseaux routier et ferroviaire.

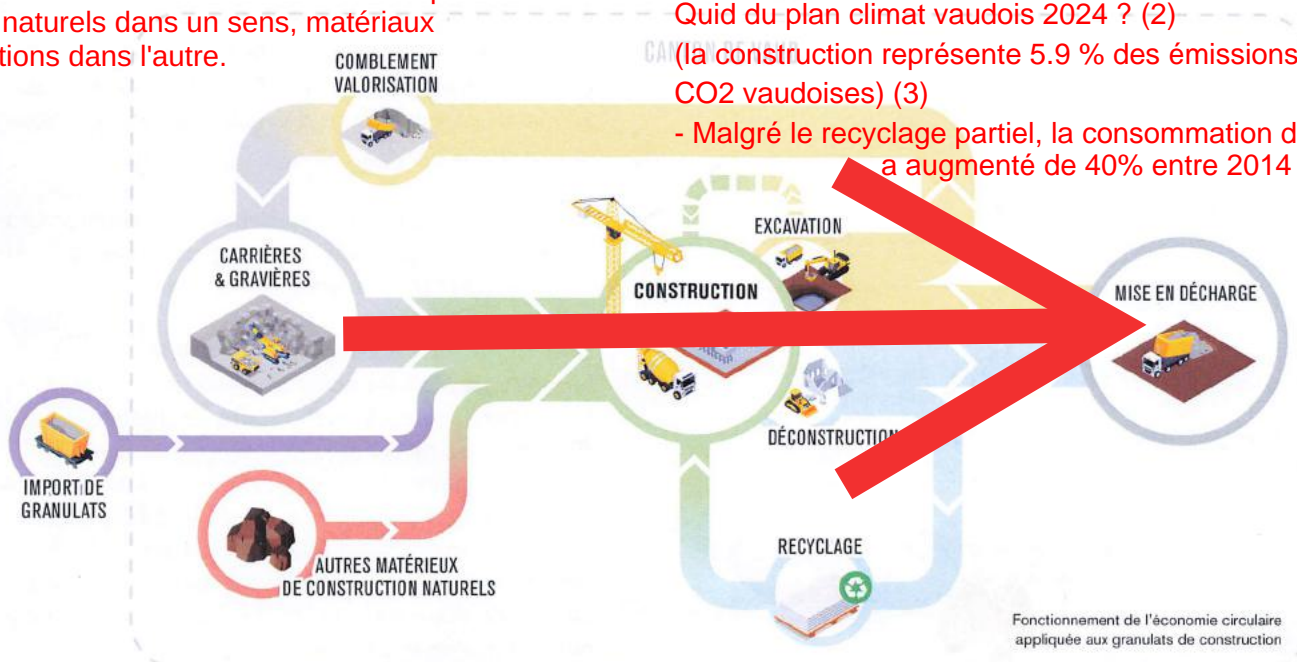
La consommation annuelle actuelle vaudoise de granulats s'élève à environ 2.2 millions m³. Les matériaux recyclés permettent de couvrir actuellement entre 20 et 25 % des besoins. Il faudra encore un certain temps avant que des solutions alternatives puissent entraîner une réduction significative des besoins en granulats naturels.

- Quel plan pour soutenir ces alternatives ?
- Combien de temps avant une baisse programmée ?

Quid du plan climat vaudois 2024 ? (2)

(la construction représente 5.9 % des émissions de CO₂ vaudoises) (3)

- Malgré le recyclage partiel, la consommation de granulat a augmenté de 40% entre 2014 et 2021 (4)



INTÉRÊT DU SITE

Après ce sera au tour de la forêt des Bougeries: ouverture prévue pour 2033. Jusqu'où iront les gravières dans la région ?

- ✓ Un des derniers grands gisements encore exploitables dans le canton
- ✓ Possibilité de raccordement au rail et de limiter le nombre de camions

Vraiment ? Avec cette carrière, le plan des carrières cantonal prévoit 44 camions/jour soit 1 camion toutes les 10 minutes dans le centre-ville d'Aubonne.

LE PIED DU JURA, UNE RÉGION RICHE EN GRANULATS NATURELS

Les gisements naturels de sables et graviers ne sont pas répartis de manière homogène sur tout le territoire cantonal. Du fait de l'histoire géologique, et plus particulièrement des phases de progression et de retrait du glacier recouvrant le plateau lors de la dernière période glaciaire, ils se concentrent à 80 % au Pied du Jura.

Pour cette raison, les projets d'extraction de granulats se situent en majorité dans cette partie du territoire. Le Canton dispose d'un Plan directeur des carrières, qui dresse l'inventaire des gisements potentiels.

La priorisation des sites par le Canton se base sur plusieurs critères qui inclut :

- l'optimisation des transports et la réduction des nuisances engendrées par le trafic ;
- l'utilisation mesurée du sol, la préservation des terres agricoles ;
- la protection de l'air, du climat, des eaux superficielles et souterraines, de la forêt et de la nature.

Le site du Sépey remplit l'ensemble de ces critères. S'il devait être exploité, cela permettrait d'alimenter en matières premières les régions de La Côte et Lausanne-Morges largement déficitaires, avec un volume d'exploitation de l'ordre de 8,2 millions de m³ au total sur une trentaine d'années. Ce site est destiné à remplacer les exploitations en cours dans le secteur de Bière, dont les réserves auront été épuisées d'ici quelques années et qui sont desservies uniquement par la route.

8,2 millions de m³ aujourd'hui, 18,5 mio m³ demain ? ~30 mio m³ en 2050 ? (Plan Des Carrières 2014)



Pardon ? L'utilisation du rail permettrait d'avoir moins de camions qu'un scénario sans gravière ?

PRIVILÉGIER LE TRANSPORT PAR RAIL

À l'instar de la gravière des Délices à Apples, le site de Ballens est l'un des rares permettant d'envisager un transfert partiel vers le rail. Il prévoit de favoriser au maximum le transport des matériaux sur le réseau ferroviaire des MBC.

Ceci permettrait à terme de réduire significativement les nuisances liées au transport des granulats et matériaux de comblement dans la région.

Une route de contournement entièrement sur le territoire de Ballens serait réalisée dès le début du projet pour relier l'actuelle route cantonale RC 61 Ballens – Saint-Livres à la route cantonale RC 67 Ballens – Apples. En dehors d'éventuels chantiers sur la commune, le trafic poids lourds lié à l'exploitation de la gravière ne traverserait pas le village de Ballens. Cette route de contournement devrait permettre d'éviter en outre la traversée de Ballens pour le trafic courant provenant du sud.

Et les autres localités ? Aubonne ? Apples ? Bussy-Chardonney ? Denens ? Lully ? St-Livres ? Tolochenaz ? N'oublions pas que les deux premières années, il n'y aurait que des camions, les trains viendraient ensuite...



- Quid de l'utilisation mesurée des sols forestiers ?
- 11 ha de terres agricoles en surface d'assolement touchés par le projet (sans compter la route de contournement)

Question au canton: qu'est-ce qui assainit l'air, qui tamponne le climat, qui héberge la faune, qui purifie l'eau et la stocke ? Une gravière à ciel ouvert ou une forêt ?

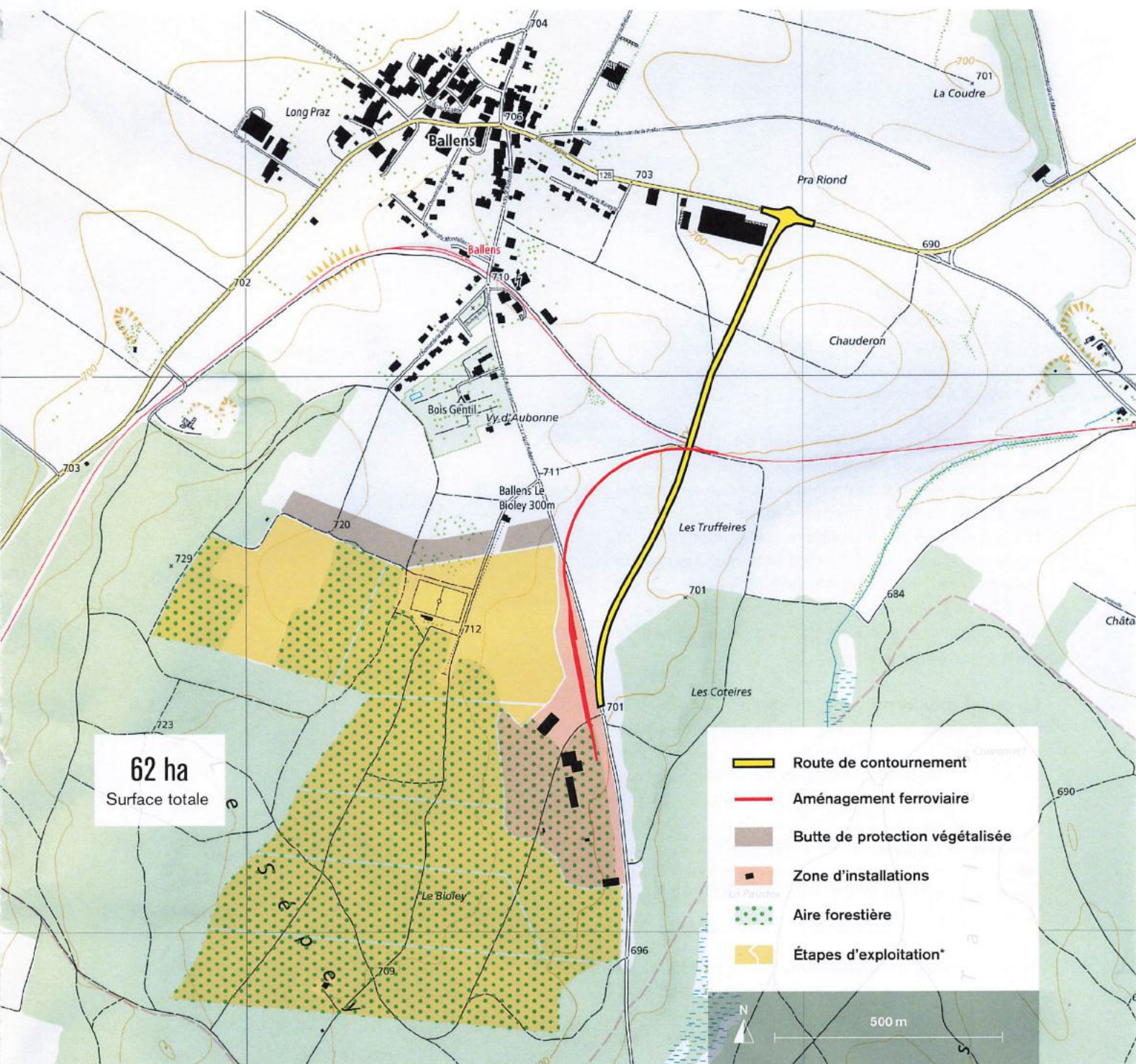
LE PROJET EN BREF

- 275 000 m³ annuel de granulats, soit 2,5 x la gravière des Délices
- 62 ha, soit 4 x la surface du mormont
- 11 ha de terres agricoles en surface d'assolement impactés
- Limitrophe d'un marais d'importance nationale: le Paudex
- Quelle consommation d'eau ? D'où viendra l'eau pour la gravière ?
- Quel impact sur le Boiron et les sources adjacentes ?
- 1 camion toutes les 10 min en plus dans le centre-ville d'Aubonne

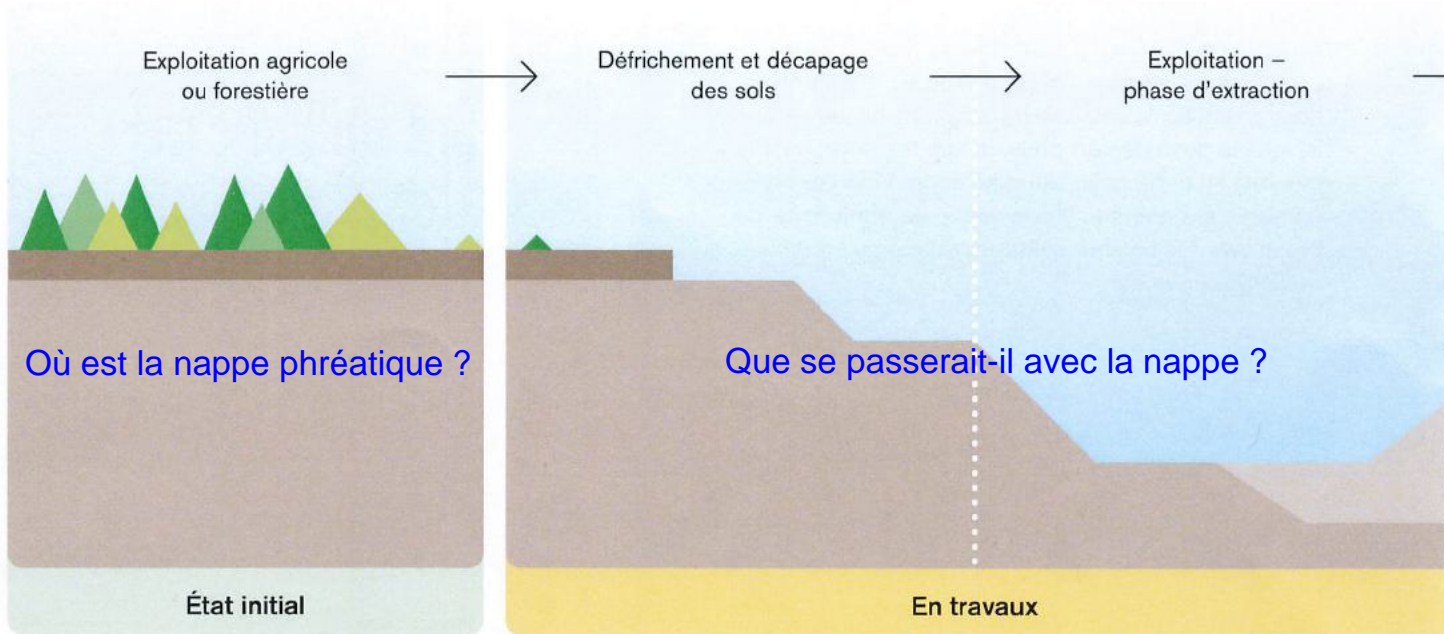
Le projet fait encore l'objet d'études. Elles portent notamment sur le scénario de transport, qui détermine le volume de matériaux pouvant être transporté par le rail. À la suite de cela, l'étude d'impact sur l'environnement sera menée afin de vérifier la conformité du projet avec les bases légales en matière de protection de l'environnement.

8.2 millions m³

Volume d'exploitation total
sur une période de 30 ans



DÉROULEMENT PRÉVU DE L'EXPLOITATION



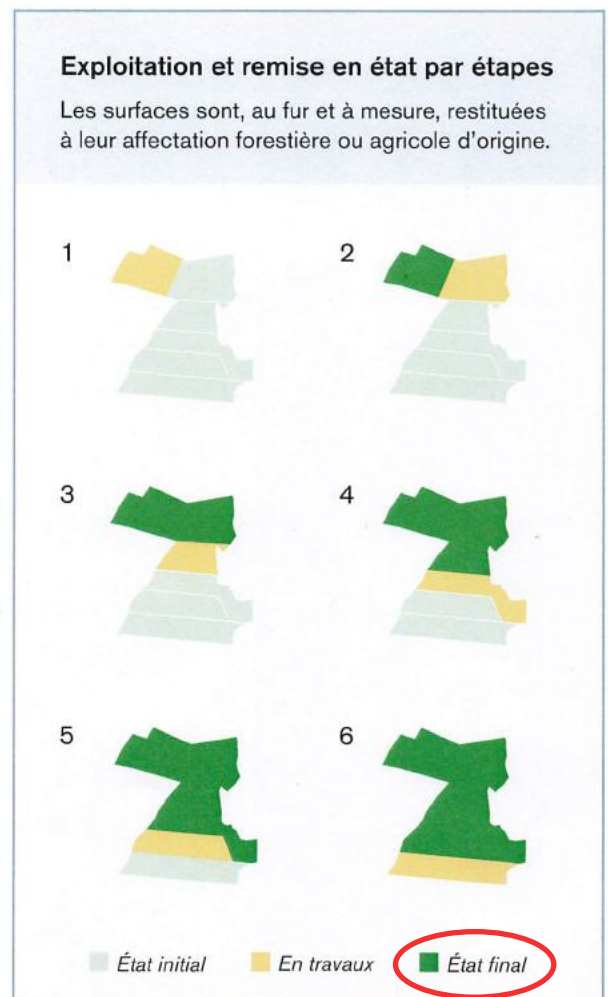
Pour le moment... La zone d'extraction devrait s'étendre par la suite selon le Plan des Carrières.

Le projet de plan d'extraction ne couvre pas l'entier du gisement du Sépey mais correspond à un secteur d'environ 30 ans d'activité, travaux préparatoires et de remise en état inclus.

Si le permis est délivré, environ deux ans seront nécessaires pour les sondages archéologiques, le décapage des sols, des coupes de bois sur la zone des installations et la première étape d'exploitation, la construction des installations et l'aménagement des voies d'accès au site. L'extraction des granulats naturels serait ensuite réalisée de manière échelonnée, par étapes d'environ cinq ans. Ces secteurs seraient alors comblés et remis en état au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation.

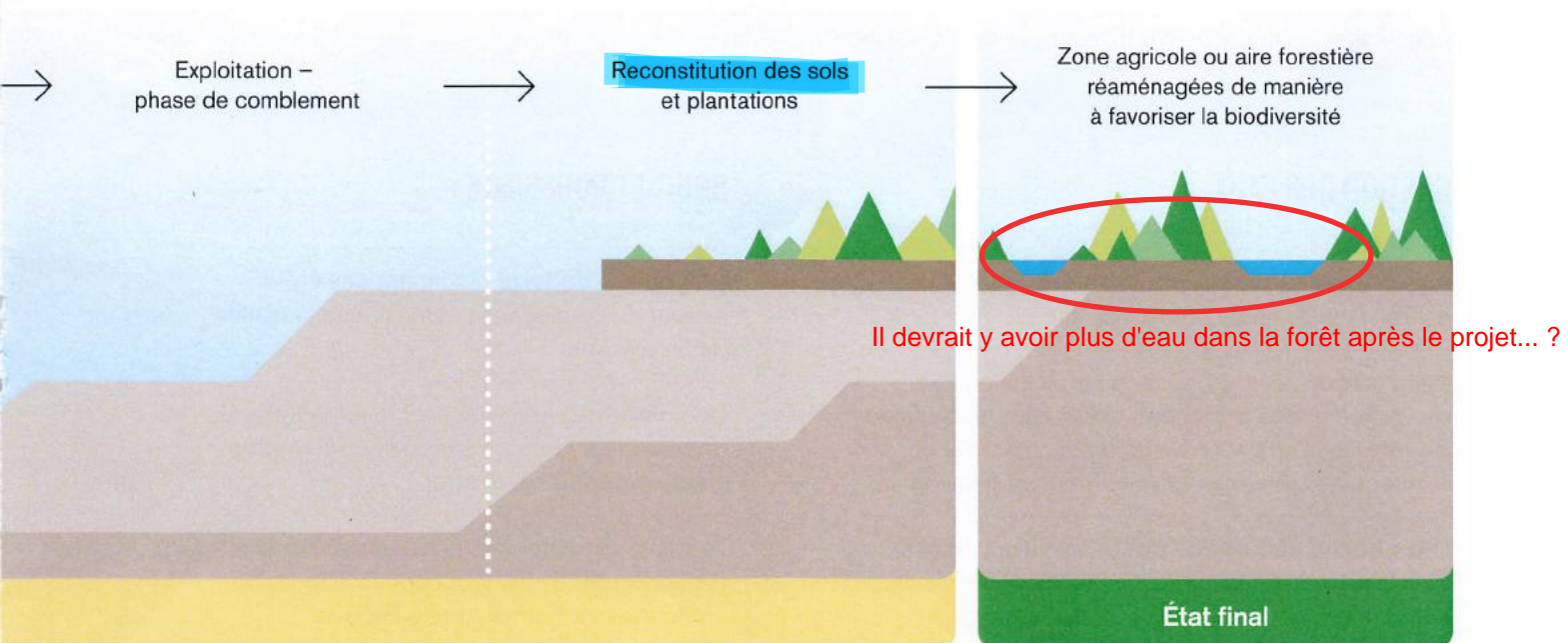
Le projet prévoit de débuter l'exploitation en zone agricole, dans la partie nord du gisement – la plus proche du village de Ballens – avant de s'éloigner du village progressivement et de poursuivre l'exploitation dans l'aire forestière. À l'exception du secteur comportant les installations, ce « roulement » par étapes permettrait de minimiser les surfaces défrichées et décapées simultanément qui, au plus fort du projet après 2043, atteindraient 22 hectares au maximum.

Selon le projet, les installations de traitement et de chargement-déchargement devront être implantées le long de la RC 61 Ballens – Saint-Livres (côté Jura), de façon à minimiser les atteintes au paysage et les nuisances directes pour la population.



La forêt serait plus verte après le projet... ?

- Temps de régénération de ce type de forêt (hêtraie à millet et hêtraie à aspérule) : 50 à 200 ans (www.infoflora.ch).
- Et il faut compter 10 x plus longtemps pour la régénération des sols (Gobat, in Vittoz et al., 1995).
- Capacité de filtration et de stockage de l'eau des matériaux de comblement versus des granulats et une forêt naturelle...



Garder une forêt existante et adapter nos techniques de sylviculture aux changements climatiques est bien plus efficace que de défricher, détruire le sol et effectuer une plantation d'arbres (et non "recréer une forêt" qui est impossible par la main de l'homme mais seulement par des processus naturels très longs)

IMPACT SUR LA FORÊT

Le projet de gravière entraînerait un défrichage d'une surface de forêt très importante (43 ha). La plus grande partie des défrichements (41 ha) serait temporaire (15 ans au maximum) et seules les surfaces des accès et des installations de traitement (2 ha) feraient l'objet d'un défrichage définitif.

Ces forêts sont actuellement gérées principalement pour la production de bois de qualité. Ces forêts, qui sont originellement des hêtraies, sont exploitées de manière soutenue et assez fortement enrésinées, ce qui les rend beaucoup plus vulnérables aux impacts des changements climatiques, et plus particulièrement, aux épisodes de sécheresse qui renforcent les attaques de bostryches à large échelle et les risques d'incendies.

Compensations forestières

Concernant les défrichements temporaires, le projet prévoit que 80% des surfaces seront reboisées et 20% seront aménagées pour

Au maximum 22 ha
déboisés simultanément après 2043

Moins de 10 hectares durant les
12 premières années d'exploitation

offrir des milieux naturels intéressants pour la faune et la flore. Lors des plantations, une diversité des espèces forestières serait alors visée afin de recréer des forêts mélangées et adaptées aux changements climatiques attendus.

Les défrichements définitifs seraient compensés d'une part par des reboisements à proximité, d'autre part par des mesures qualitatives telles que le maintien d'îlots de sénescence pour favoriser le cycle naturel du bois mort, l'entretien de lisières forestières en faveur de la biodiversité et le désenrésinement de certains secteurs forestiers.

"La forêt, ce sont de très nombreuses espèces d'arbres, y compris des très grands et des très petits, et une biodiversité animale complète, c'est à dire depuis les plus petits animaux jusqu'aux plus grands. Sinon ce n'est pas une forêt. Soit dit en passant je n'ai rien contre les plantations d'arbres, on aura toujours besoin de ces plantations, sans doute même de plus en plus... mais je ne veux pas qu'on prenne ça pour des forêts." Francis Hallé (biologiste et botaniste)

CARACTÉRISTIQUES DU SITE, MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE COMPENSATION ENVISAGÉES

Compenser reviendrait à créer une forêt du même âge, de même surface et de même qualité. La compensation est donc impossible.

En cas d'autorisation du projet, plusieurs mesures d'accompagnement sont prévues pour limiter les impacts et d'autres pour les compenser :

GESTION DES EAUX

Aucun captage d'eaux souterraines ne se trouve à moins de 1000 m du site.

Combien d'eau ? Aucune information des exploitants...

L'eau utilisée dans le cadre de l'exploitation sera récupérée et des tranchées drainantes et bassins de rétention seront aménagés pour favoriser la recharge de la nappe par l'eau de ruissellement...

... et donc une nappe vulnérable aux pollutions de surface...

Une couche sécuritaire de 2 m minimum entre le fond de l'exploitation et les hautes eaux décennales souterraines sera maintenue en tout temps.

Les données à disposition montrent qu'aucun impact n'est attendu sur les eaux souterraines et le marais de Paudex qui feront l'objet d'une surveillance régulière.

Quelles données ? L'absence de donnée ne démontrent pas l'absence d'impact.

Quid des sécheresses ? Une gravière = un îlot de chaleur.

Une forêt = un climatiseur et une éponge naturelle.

ESPACE DE DÉTENTE ET LOISIRS

Accès à la forêt

Le massif forestier restera largement accessible durant l'exploitation.

Dans quelles conditions (bruit, poussière, sécurité) ?

Tourisme pédestre

Le chemin de randonnée pédestre sera maintenu et le tronçon jouxtant le site au nord-ouest sera sécurisé.

Déforestation/excavation = élimination du mycélium

Terrain de foot (partie souterraine des champignons)

Un effort sera fait pour restituer le terrain au plus vite dès la fin de l'exploitation dans ce secteur.

Refuge

Le refuge sera déplacé seulement durant les dernières années d'exploitation.

Stand de tir

L'interruption sera limitée à la période nécessaire à l'assainissement de la butte de tir.

Et compensation des impacts définitifs?

2 ha défrichés définitivement et imperméabilisation des sols pour la création d'une nouvelle route

BRUIT ET POUSSIÈRE

La hauteur de stockage de matériaux terreux ne devrait pas dépasser 2,5 m de hauteur (5).

Quel réduction du bruit avec un tel écran... ?

Des buttes de terre seront érigées entre le front de l'exploitation et les habitations afin de faire écran.

Une partie des reboisements seront déplacés de manière à rendre les installations moins visibles depuis le village.

Le transfert partiel vers le rail entraînera une réduction du trafic, tout comme le contournement du village de Ballens. Par rapport à quoi ? Pas de gravière, pas de trafic !

Des mesures techniques de protection seront mises en œuvre au niveau des secteurs les plus exposés au trafic poids lourds. Où ? Quelles mesures ?

MESURES DE PRÉSERVATION ET EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Que fait-on des habitants actuels de la forêt ?

Des mesures sur une surface équivalente à environ 20 % de la surface d'exploitation favoriseront les biotopes propices aux batraciens, hirondelles de rivage, chiroptères et insectes.

De telles mesures compensatoires ne sont que provisoires sans un entretien humain (milieux artificiels = plus de dynamique naturelle)

Le transit de la faune sera assuré dans le périmètre d'exploitation et les fonctions d'habitat forestier seront renforcées à proximité de celle-ci.

- Depuis quand les chevreuils lisent les panneaux ?

- Construction d'un HLM à écureuil en béton ?

Les secteurs abritant certaines espèces florales dignes de protection et le bas marais de Paudex seront préservés.

FAUX :

- Vrai protection = pas de gravière

- la gravière couvre 25 % du bassin versant du Paudex

Une partie des surfaces devant retourner à la zone agricole seront restituées sous forme de milieux à haute valeur écologique.

Donc perte de terres agricoles à terme ?

En marge du site, des mesures spécifiques sont également prévues pour la création d'une zone naturelle protégée sur l'ancienne gravière du Creux aux Loups.

Hors-sujets : ces mesures concernent les mesures de compensation de la gravière du Creux aux Loups, rien à voir avec ce projet de gravière au Sépey...

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Qui élabore le projet ?	Consortium du Boiron, en tant que porteur du projet. = Holcim, Le Coultre Transports et Sagrave
Qui vérifie la conformité du projet ?	Les services cantonaux spécialisés, ainsi que l'Office fédéral de l'environnement concernant les défrichements, et l'Office fédéral des transports pour le raccordement ferroviaire.
Qui met le projet à l'enquête publique ?	La Direction générale de l'environnement du canton de Vaud.
Qui donne l'autorisation ?	Le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.
Qui exerce le suivi et le contrôle des travaux ?	<u>Le géomètre et autres bureaux spécialisés mandatés par l'exploitant, qui rendent directement compte aux services cantonaux compétents.</u> Les services cantonaux compétents au moins une fois par an ou plus si les circonstances l'exigent.

Certes... mais la population concernée n'a encore reçu aucune information et n'aura que 30 jours pour réagir à un tel projet...

Le suivi est réalisé par des intervenants mandatés par l'exploitant de la gravière : conflit d'intérêt ?

PILOTAGE DU PROJET

Le groupe de pilotage est composé de représentants de la Direction générale de l'environnement, du futur exploitant (et de son mandataire principal) et de la municipalité de la commune territoriale. Il se concerta tout au long de la procédure sur les divers éléments-clés du projet.

INFORMATIONS AUX RIVERAINS ET MILIEUX ASSOCIATIFS

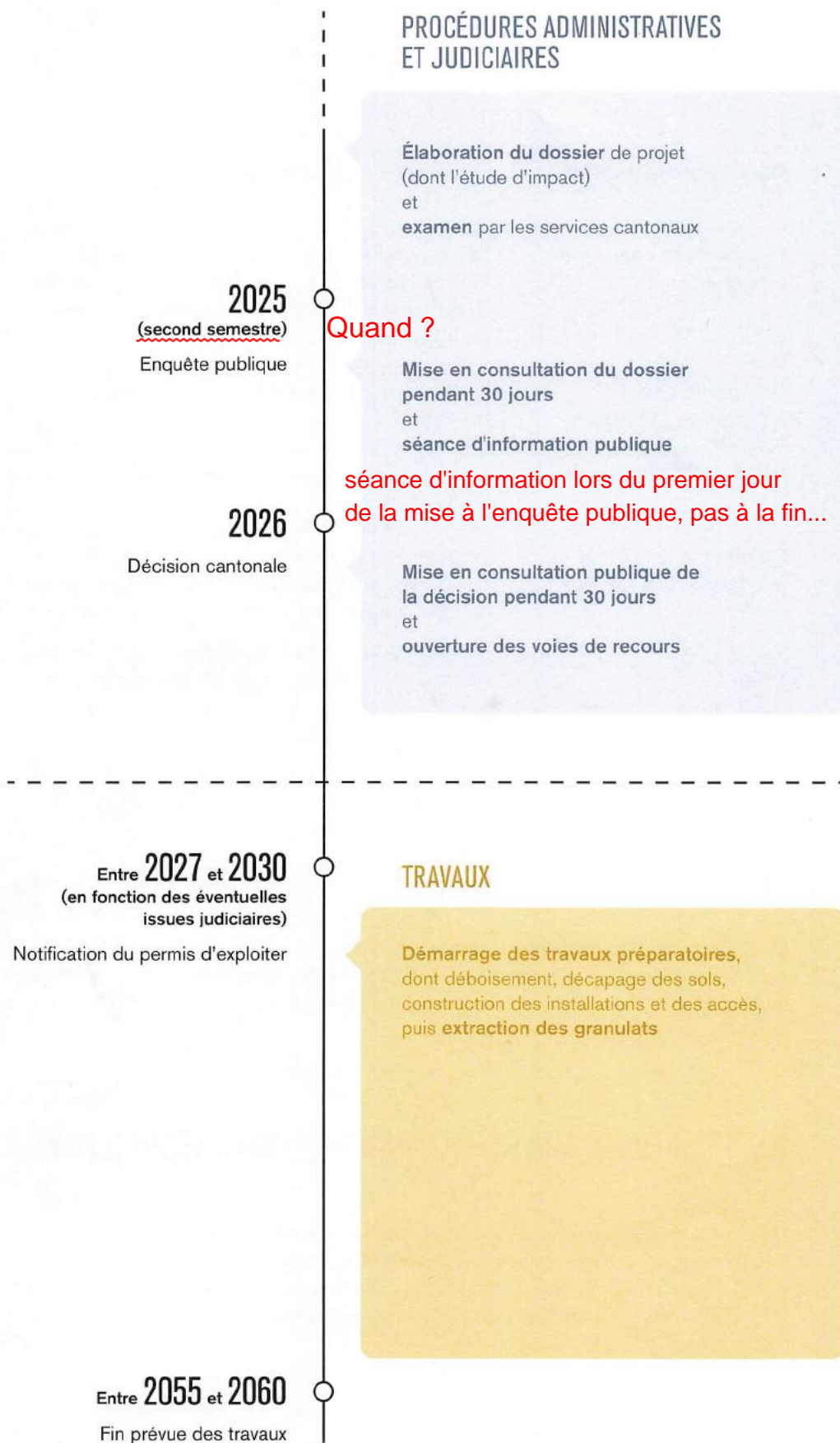
Un groupe de suivi réunit le groupe de pilotage et des représentants des propriétaires, riverains, organisations environnementales et milieux associatifs concernés. Il sera convoqué début 2025, avant l'enquête publique, sitôt que certains éléments essentiels du projet et encore incertains auront pu être éclaircis, pour information sur le projet.

Organisation d'une séance d'information publique dès que l'enquête publique pourra être lancée.

Un groupe de suivi **participe** à l'élaboration du projet.

PROCHAINES ÉTAPES

(calendrier indicatif)



Références

(1) Béton - Enquête en sables mouvants (BD), Alia Bengana, Claude Baechtold, Antoine Maréchal, Presses De La Cite (2024)

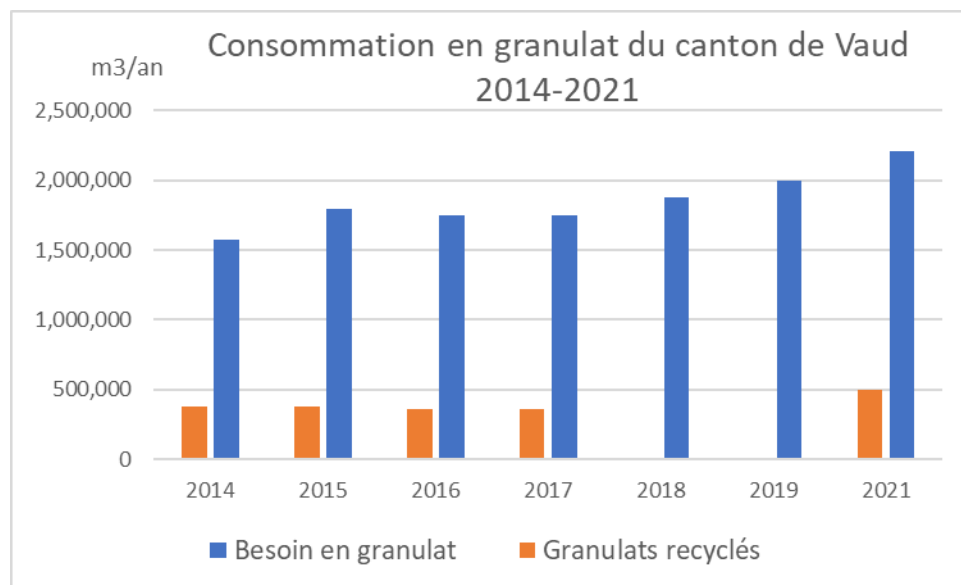
(2) Plan climat vaudois 2024 :

« Objectifs : Atteindre une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 50% à 60% d'ici à 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité carbone territoriale d'ici à 2050. »

(3) Bilan des émissions de gaz à effet de serre du canton de Vaud, Quantis (2022) :

« Le secteur de la construction contribue pour 5,9% aux émissions de gaz à effet de serre du Canton, ceci sans compter l'impact du transport des matériaux »

(4) Rapports annuels statistiques d'exploitation des carrières, gravières et décharges 2014-2021



(5) Normes SN 640 583

De plus, plus la durée d'entreposage des matériaux terreux est longue, plus leur qualité diminue.